BRUNEL SAS

STARWAX THE FABULOUS LESSIVE CONCENTREEAU SAVON NOIR PARFUM BOUQUET FLORAL - 40772

Date: 19/11/2024 Page 1/15 Révision: N°4 (16/07/2024)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : STARWAX THE FABULOUS LESSIVE CONCENTREEAU SAVON NOIR PARFUM BOUQUET FLORAL

Code du produit : 40772

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Lessive pour textile

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: BRUNEL SAS.

Adresse: 16 rue Harald Stammbach. 59445. Wasquehal CEDEX. FRANCE.

Téléphone: 03 20 43 21 80. Fax: 03 20 43 21 90.

Courriel: fdds@brunel.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: ORFILA.

Poison control center number : Germany: 0551 192 40 - England: 111 - Spain: 91 562 04 20 - Belgium: 070 245 245 - Luxembourg : (+352)

8002-5500 -Osrodki informacji toksykologicznej Poland: +48 12 411 99 99 - Italy: 02 6610 1029 - Ireland: +353 1 837 9964 - Netherlands: 030 274 8888 - Portugal: 808 250 143 - Romania: +4 021 210 6282 - Russia: +7 (495) 928 16 87 - Slovakia:

+421 2 54 774 166 - Switzerland: 145 - Estonia: 16662 - Latvia: 371 67042473

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15).

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger:



GHS05

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

CAS 68213-23-0 C12-C18 FATTY ALCOHOL ETHOXYLATED

CAS 68891-38-3 ALCOHOLS, C12-C14, ETHOXYLATES, SULFATES, SODIUM, SALTS EC 277-362-3 SULFURIC ACID, MONO-C12-16-ALKYL ESTERS, SODIUM SALTS

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence - Généraux :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - Prévention :

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et

du visage.

Date: 19/11/2024 Page 2/15 Version: N°1 (13/09/2024) Révision: N°4 (16/07/2024)

BRUNEL SAS

STARWAX THE FABULOUS LESSIVE CONCENTREEAU SAVON NOIR PARFUM BOUQUET FLORAL - 40772

Conseils de prudence - Intervention :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P337 + P313

Conseils de prudence - Elimination :

P501 Éliminer l'emballage et son contenu en accord avec la réglementation nationale en vigueur.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 59 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0.1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition:

Identification	Classification (CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 68213 23 0	GHS07, GHS05		$2.5 \le x \% < 10$
CAS: 68213-23-0	Dgr		
	Acute Tox. 4, H302		
C12-C18 FATTY ALCOHOL ETHOXYLATED	Eye Dam. 1, H318		
	Aquatic Chronic 3, H412		
INDEX: 6889133A	GHS05		$2.5 \le x \% < 10$
CAS: 68891-38-3	Dgr		
REACH: 01-2119488639-16	Skin Irrit. 2, H315		
	Eye Dam. 1, H318		
ALCOHOLS, C12-C14, ETHOXYLATES,	Aquatic Chronic 3, H412		
SULFATES, SODIUM, SALTS	114mme ememe 2, 11112		
INDEX: BR005	GHS05		1 <= x % < 2.5
CAS: 73296-89-6	Dgr		, 2.5
EC: 277-362-3	Skin Irrit. 2, H315		
REACH: 01-2119489464-26	Eye Dam. 1, H318		
REACH. 01-2117-07-04-20	Aquatic Chronic 3, H412		
SULFURIC ACID, MONO-C12-16-ALKYL	riquatic Chrome 5, 11412		
ESTERS, SODIUM SALTS			
INDEX: 293 008 0	GHS07		1 <= x % < 2.5
CAS: 91032-02-9	Wng		1 \- X /0 \ 2.3
EC: 293-008-0	Eye Irrit. 2, H319		
EC. 293-006-0	Eye IIII. 2, H319		
FATTY ACIDS, C12-18, POTASSIUM SALTS			
INDEX: 532321	GHS07		$1 \le x \% < 2.5$
CAS: 532-32-1	Wng		1 × X /0 × 2.3
EC: 208-534-8	Eye Irrit. 2, H319		
REACH: 01-2119460683-35	Lyc IIII. 2, 1131)		
REACH: 01-2117-00005-55			
BENZOATE DE SODIUM			
INDEX: 603002005	GHS07, GHS02	[i]	0.1 <= x % < 1
CAS: 64-17-5	Dgr	[-1	V.1 - A /0 - 1
EC: 200-578-6	Flam. Liq. 2, H225		
REACH: 01-2119457610-43-XXXX	Eye Irrit. 2, H319		
KLICH, 01-211)+3/010-+3-AAAA	Lyc IIII. 2, 1131)		
ETHANOL			
INDEX: 56815		[i]	$0.1 \le x \% \le 1$
CAS: 56-81-5		L*J	V.1 . A.70 . 1
EC: 200-289-5			
REACH: 01-2119471987-18-			
KL1 KC11. V1-211) 7/1/0/-10-			
GLYCEROL			
GET CERCOL			

Version: N°1 (13/09/2024)

SULFATES, SODIUM, SALTS

BRUNEL SAS

STARWAX THE FABULOUS LESSIVE CONCENTREEAU SAVON NOIR PARFUM BOUQUET FLORAL - 40772

Date : 19/11/2024 Page 3/15 Révision : N°4 (16/07/2024)

INDEX: 607 750 003A	GHS07	[i]	$0.1 \le x \% < 1$
CAS: 77-92-9	Wng	[1-1	0.1 4 70 41
EC: 201-069-1			
	Eye Irrit. 2, H319		
REACH: 01-2119457026-42-0000			
ACIDE CITRIQUE			
INDEX: 019-002-00-8	GHS05, GHS07	[i]	0 < x % < 0.05
CAS: 1310-58-3	Dgr	L-1	
EC: 215-181-3	Acute Tox. 4, H302		
REACH: 01-2119487136-33-xxxx	Skin Corr. 1A, H314		
HYDROXYDE DE POTASSIUM			
INDEX: I606002003	GHS02, GHS07	[i]	0 < x % < 0.03
CAS: 78-93-3	Dgr	' '	
EC: 201-159-0	Flam. Liq. 2, H225		
EC. 201-137-0			
A DIVIDAGE	Eye Irrit. 2, H319		
2-BUTANONE	STOT SE 3, H336		
INDEX: 603-117-00-0	GHS02, GHS07	[i]	0 < x % < 0.03
CAS: 67-63-0	Dgr		
EC: 200-661-7	Flam. Liq. 2, H225		
REACH: 01-2119457558-25-XXXX	Eye Irrit. 2, H319		
REFIGIR OF ETTY 13 7330 23 THEFT	STOT SE 3, H336		
DDODAN 2 OI	3101 SE 3, 11330		
PROPAN-2-OL		F*3	0 . 0/ .0005
INDEX: I140_11_4		[i]	0 < x % < 0.005
CAS: 140-11-4	Wng		
EC: 205-399-7	Aquatic Chronic 3, H412		
REACH: 01-2119638272-42-0000			
BENZYL ACETATE			
	CHOOL CHOOL CHOOL CHOOL CHOOL	L.J	0 < 0/ < 0.005
INDEX: I76_22_2	GHS02, GHS05, GHS07, GHS08, GHS09	[i]	0 < x % < 0.005
CAS: 76-22-2	Dgr		
EC: 200-945-0	228		
	Acute Tox. 4, H302		
1,7,7-TRIMETHYLBICYCLO[2.2.1]HEPTAN-	2 Skin Irrit. 2, H315		
-ONE	Eye Dam. 1, H318		
ONE	Acute Tox. 4, H332		
	STOT SE 2, H371		
	Aquatic Chronic 2, H411		
INDEX: 011_002_006B	GHS05	[i]	0 < x % < 0.0005
CAS: 1310-73-2	Dgr		
EC: 215-185-5	Met. Corr. 1, H290		
REACH: 01-2119457892-27-xxxx	Skin Corr. 1A, H314		
REACH. 01-211943/092-2/-XXXX			
INDROVADE DE CODULT	Eye Dam. 1, H318		
HYDROXYDE DE SODIUM	CIICOT	F13	0 . 0/ 000
INDEX: I603_057_005	GHS07	[i]	0 < x % < 0.0005
CAS: 100-51-6	Wng		
EC: 202-859-9	Acute Tox. 4, H302		
	Eye Irrit. 2, H319		
BENZYL ALCOHOL			
INDEX: I605 012 005	GHS07	[i]	0 < x % < 0.0005
		[I]	0 < X / 0 < 0.0003
CAS: 100-52-7	Wng		
EC: 202-860-4	Acute Tox. 4, H302		
	Eye Irrit. 2, H319		
BENZALDEHYDE	Acute Tox. 4, H332		
	STOT SE 3, H335		
Limites de concentration spécifiques et esti-			
Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA	
INDEX: 6889133A	Eye Dam. 1: H318 C>= 10%	orale: ETA = 5000 1	mg/kg PC
CAS: 68891-38-3	Eye Irrit. 2: H319 5% <= C < 10%		
REACH: 01-2119488639-16	1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2		
122.1011.01.211710003710			
ALCOHOLS, C12-C14, ETHOXYLATES,			
	•	1	

Version: N°1 (13/09/2024)

BRUNEL SAS

STARWAX THE FABULOUS LESSIVE CONCENTREEAU SAVON NOIR PARFUM BOUQUET FLORAL - 40772

Date: 19/11/2024 Page 4/15

Révision: N°4 (16/07/2024)

DIDEY, DD005	Eye Dam. 1: H318 C>= 20%	
INDEX: BR005		
CAS: 73296-89-6 EC: 277-362-3	Eye Irrit. 2: H319 10% <= C < 20%	
REACH: 01-2119489464-26		
SULFURIC ACID, MONO-C12-16-ALKYL		
ESTERS, SODIUM SALTS		
INDEX: 603002005		inhalation: ETA = 11.34 mg/l 4h
CAS: 64-17-5		(vapeurs)
EC: 200-578-6		(
REACH: 01-2119457610-43-XXXX		
ETHANOL		
INDEX: 019-002-00-8	Skin Corr. 1A: H314 C>= 5%	
CAS: 1310-58-3	Skin Corr. 1B: H314 2% <= C < 5%	
EC: 215-181-3	Skin Irrit. 2: H315 0.5% <= C < 2%	
REACH: 01-2119487136-33-xxxx	Eye Dam. 1: H318 C>= 2%	
INVENE DE DOTAGRADA	Eye Irrit. 2: H319 0.5% <= C < 2%	
HYDROXYDE DE POTASSIUM		1 FTA 2102 " DC
INDEX: I606002003		orale: ETA = 2193 mg/kg PC
CAS: 78-93-3		
EC: 201-159-0		
2-BUTANONE		
INDEX: I140_11_4		orale: ETA = 2490 mg/kg PC
CAS: 140-11-4		
EC: 205-399-7		
REACH: 01-2119638272-42-0000		
BENZYL ACETATE		
INDEX: 176 22 2	STOT SE 2 (Inh): H371 C>= 10%	orale: ETA = 1500 mg/kg PC
CAS: 76-22-2		
EC: 200-945-0		
1,7,7-TRIMETHYLBICYCLO[2.2.1]HEPTAN-2		
-ONE		
INDEX: 011 002 006B	Skin Corr. 1A: H314 C>= 5%	
CAS: 1310-73-2	Skin Corr. 1B: H314 2% <= C < 5%	
EC: 215-185-5	Skin Irrit. 2: H315 0.5% <= C < 2%	
REACH: 01-2119457892-27-xxxx	Skiii IIIIt. 2. H313 0.376 \- C \ 276	
REACH: 01-211943/892-27-xxxx		
HYDROXYDE DE SODIUM		
INDEX: I603_057_005		orale: ETA = 1570 mg/kg PC
CAS: 100-51-6		
EC: 202-859-9		
BENZYL ALCOHOL		
INDEX: I605 012 005		orale: ETA = 1430 mg/kg PC
CAS: 100-52-7		
EC: 202-860-4		
BENZALDEHYDE		

Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

Afin de suivre la classification de nos fournisseurs parfois plus forte que la classification harmonisée, certains des Index repris sur les FDS ne sont pas les Index officiels.

[i] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Version: N°1 (13/09/2024)

BRUNEL SAS

STARWAX THE FABULOUS LESSIVE CONCENTREEAU SAVON NOIR PARFUM BOUQUET FLORAL - 40772

Date: 19/11/2024 Page 5/15

Révision: N°4 (16/07/2024)

Quel que soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion:

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser avec un décontaminant acide.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Version: N°1 (13/09/2024)

BRUNEL SAS

STARWAX THE FABULOUS LESSIVE CONCENTREEAU SAVON NOIR PARFUM BOUQUET FLORAL - 40772

Date: 19/11/2024 Page 6/15

Révision: N°4 (16/07/2024)

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2022/431, 2019/1831, 2017/2398, 2017/164, 2009/161, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS	VME-mg/m3:	VME-ppm:	VLE-mg/m3:	VLE-ppm:	Notes:
78-93-3	600	200	900	300	-

- Belgique (Arrêté royal du 11/05/2021) :

CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères :
64-17-5	1000 ppm				
	1907 mg/m3				
56-81-5	10 mg/m3				
1310-58-3		2 mg/m3		M	
78-93-3	200 ppm	300 ppm			
	600 mg/m3	900 mg/m3			
67-63-0	200 ppm	400 ppm			
	500 mg/m3	1000 mg/m3			
140-11-4	10 ppm				
	62 mg/m3				
76-22-2	2 ppm	3 ppm			
	12 mg/m3	19 mg/m3			
1310-73-2	2 mg/m3			M	

- France (INRS - Outils 65 / 2021-1849, 2021-1763, arrêté du 09/12/2021) :

CAS	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
64-17-5	1000	1900	5000	9500		84
56-81-5		10				
1310-58-3				2		
78-93-3	200	600	300	900	VLRC	84
67-63-0			400	980		84
76-22-2	2	12				
1310-73-2		2				

- Espagne (Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo (INSHT), 2019) :

CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères :
64-17-5		1 ppm		S	
		1.91 mg/m3			
56-81-5	10 mg/m3				
1310-58-3		2 mg/m3			
78-93-3	200 ppm	300 ppm		VLB. VLI	
	600 mg/m3	900 mg/m3			
67-63-0	200 ppm	400 ppm		VLB. s	
	500 mg/m3	1000 mg/m3			
140-11-4	10 ppm				
	62 mg/m3				
76-22-2	2 ppm	3 ppm			
	13 mg/m3	19 mg/m3			
1310-73-2		2 mg/m3			

- Italie (Decret, 2023):

	,				
CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères:
78-93-3	200 ppm	300 ppm			
	600 mg/m3	900 mg/m3			

Version: N°1 (13/09/2024)

BRUNEL SAS

STARWAX THE FABULOUS LESSIVE CONCENTREEAU SAVON NOIR PARFUM BOUQUET FLORAL - 40772

Date: 19/11/2024 Page 7/15

Révision: N°4 (16/07/2024)

- Luxembourg (RGD 14/11/2016, Memorial A n°247 du 8 mars 2017) :

CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères:
78-93-3	200 ppm	300 ppm			
	600 mg/m3	900 mg/m3			

- Pologne (Dz. U. z 2018 r. poz. 917, 1000 i 1076):

CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères:
64-17-5	1900 mg/m3				
56-81-5	10 mg/m3				
1310-58-3	0.5 mg/m3	1 mg/m3			
78-93-3	450 mg/m3	900 mg/m3	-	-	-
67-63-0	900 mg/m3	1200 mg/m3		skóra	
76-22-2	12 mg/m3	18 mg/m3			
1310-73-2	0.5 mg/m3	1 mg/m3			
100-51-6	240 mg/m3				
100-52-7	10 mg/m3	40 mg/m3			

- Portugal (1.a N° 26 - 06/01/2012):

CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères:
78-93-3	200 ppm	300 ppm			
	600 mg/m3	900 mg/m3			

- Suisse (Suva 2021):

Baisse (Bara 2021)				
CAS	VME	VLE	Valeur plafond	Notations
64-17-5	500 ppm	1000 ppm		SSC
	960 mg/m3	1920 mg/m3		
56-81-5	50 mg/m3	100 mg/m3		SSC
77-92-9	2 mg/m3	4 mg/m3		SSC
1310-58-3		2 mg/m3		
78-93-3	200 ppm	200 ppm		RSSCB
	590 mg/m3	590 mg/m3		
67-63-0	200 ppm	400 ppm		SSCB
	500 mg/m3	1000 mg/m3		
76-22-2	2 ppm			
	13 mg/m3			
1310-73-2	2 mg/m3	2 mg/m3		SSC
100-51-6	5 ppm			RSSC
	22 mg/m3			

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

PROPAN-2-OL (CAS: 67-63-0)

 Utilisation finale:
 Travailleurs

 Voie d'exposition:
 Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 888 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 500 mg de substance/m3

Utilisation finale: Consommateurs

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 26 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 319 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme

DNEL: 89 mg de substance/m3

Version: N°1 (13/09/2024)

BRUNEL SAS

Révision: N°4 (16/07/2024)

STARWAX THE FABULOUS LESSIVE CONCENTREEAU SAVON NOIR PARFUM BOUQUET FLORAL - 40772

Date: 19/11/2024 Page 8/15

ALCOHOLS, C12-C14, ETHOXYLATES, SULFATES, SODIUM, SALTS (CAS: 68891-38-3)

Utilisation finale: Travailleurs Voie d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme 2750 mg/kg de poids corporel/jour DNEL:

Voie d'exposition: Inhalation

Effets systémiques à long terme Effets potentiels sur la santé: DNEL: 175 mg de substance/m3

Utilisation finale: Consommateurs

Ingestion Voie d'exposition:

Effets systémiques à long terme Effets potentiels sur la santé: DNEL: 15 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 1650 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme

DNEL: 52 mg de substance/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

PROPAN-2-OL (CAS: 67-63-0)

Compartiment de l'environnement : Sol PNEC: 28 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce 140.9 mg/l PNEC:

Compartiment de l'environnement : Eau de mer 140.9 mg/l PNEC:

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent

PNEC: 140.9 mg/l

Sédiment d'eau douce Compartiment de l'environnement :

PNEC: 552 mg/kg

Sédiment marin Compartiment de l'environnement : PNEC: 552 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

2251 mg/l

Compartiment de l'environnement : Prédateurs en milieu marin (Orale)

PNEC: 160 g/kg

ALCOHOLS, C12-C14, ETHOXYLATES, SULFATES, SODIUM, SALTS (CAS: 68891-38-3)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC: 0.946 mg/kg

Eau douce Compartiment de l'environnement : PNEC: 0.24 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer PNEC: 0.024 mg/l

Version: N°1 (13/09/2024)

BRUNEL SAS

Révision: N°4 (16/07/2024)

STARWAX THE FABULOUS LESSIVE CONCENTREEAU SAVON NOIR PARFUM BOUQUET FLORAL - 40772

Date: 19/11/2024 Page 9/15

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent

PNEC: 0.071 mg/l

Sédiment d'eau douce Compartiment de l'environnement :

PNEC: 5.45 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin PNEC: 0.545 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

PNEC: 10 g/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :





Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme ISO 16321.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Etat Physique: Liquide Fluide.

Couleur

Couleur: Incolore

Odeur

Seuil olfactif: Non précisé. Odeur : Caractéristique

Point de fusion

Point/intervalle de fusion: Non concerné.

Point de congélation

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition: Non concerné.

Version: N°1 (13/09/2024)

BRUNEL SAS

STARWAX THE FABULOUS LESSIVE CONCENTREEAU SAVON NOIR PARFUM BOUQUET FLORAL - 40772

Date: 19/11/2024 Page 10/15

Révision: N°4 (16/07/2024)

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz): Non précisé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion, limite inférieure Non précisé.

d'explosivité (%):

Dangers d'explosion, limite supérieure Non précisé.

d'explosivité (%):

Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non concerné.

Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non concerné.

pН

pH en solution aqueuse: 8.3 pH: 8.30 . Base faible.

Viscosité cinématique

Viscosité: Non précisé.

Solubilité

Hydrosolubilité : Soluble. Liposolubilité : Non précisé.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C): Non concerné.

Densité et/ou densité relative

Densité: 1.03

Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé.

Caractéristiques des particules

Le mélange ne contient pas de nanoforme.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter:

- le gel

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)

BRUNEL SAS

Révision: N°4 (16/07/2024) STARWAX THE FABULOUS LESSIVE CONCENTREEAU SAVON NOIR PARFUM BOUQUET FLORAL - 40772

Date: 19/11/2024 Page 11/15

- dioxyde de carbone (CO2)

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Peut entraîner des effets irréversibles sur les yeux, tels que des lésions des tissus oculaires ou une dégradation grave de la vue qui n'est pas totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Les lésions oculaires graves sont caractérisées par la destruction de la cornée, une opacité persistante de la cornée, une inflammation de l'iris (iritis).

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë:

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Par inhalation (Vapeurs): CL50 = 11.34 mg/l

Durée d'exposition : 4 h

BENZALDEHYDE (CAS: 100-52-7)

Par voie orale: DL50 = 1430 mg/kg poids corporel/jour

BENZYL ALCOHOL (CAS: 100-51-6)

Par voie orale: DL50 = 1570 mg/kg poids corporel/jour

1,7,7-TRIMETHYLBICYCLO[2.2.1]HEPTAN-2-ONE (CAS: 76-22-2)

Par voie orale: DL50 = 1500 mg/kg poids corporel/jour

BENZYL ACETATE (CAS: 140-11-4)

Par voie orale: DL50 = 2490 mg/kg poids corporel/jour

2-BUTANONE (CAS: 78-93-3)

Par voie orale: DL50 = 2193 mg/kg poids corporel/jour

ALCOHOLS, C12-C14, ETHOXYLATES, SULFATES, SODIUM, SALTS (CAS: 68891-38-3)

Par voie orale: DL50 = 5000 mg/kg poids corporel/jour

Espèce: Rat

DL50 > 5000 mg/kg poids corporel/jour Par voie cutanée:

Espèce: Rat

Par inhalation (Poussières/brouillard): CL50 > 50 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Pas de données

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Pas de données

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Pas de données

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Pas de données

Cancérogénicité:

Pas de données

Toxicité pour la reproduction :

Pas de données

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:

Pas de données

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:

Pas de données

Danger par aspiration:

Pas de données

BRUNEL SAS

STARWAX THE FABULOUS LESSIVE CONCENTREEAU SAVON NOIR PARFUM BOUQUET FLORAL - 40772

Date: 19/11/2024 Page 12/15

Révision: N°4 (16/07/2024)

11.1.2. Mélange

Toxicité aiguë:

Pas de données

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Pas de données

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Pas de données

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Pas de données

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Pas de données

Cancérogénicité:

Pas de données

Toxicité pour la reproduction :

Pas de données

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:

Pas de données

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:

Pas de données

Danger par aspiration:

Pas de données

Informations sur les voies d'exposition probables

Pas de données

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Pas de données

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Pas de données

Effets interactifs

Pas de données

Absence de données spécifiques

Pas de données

Mélanges

Pas de données

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Pas de données

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur la santé humaine.

Autres informations

Pas de données

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 97-53-0 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 91-64-5 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 140-11-4 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 67-63-0 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 64-17-5 : CIRC Groupe 1 : L'agent est cancérogène pour l'homme.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

ALCOHOLS, C12-C14, ETHOXYLATES, SULFATES, SODIUM, SALTS (CAS: 68891-38-3)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 7.1 mg/l

Durée d'exposition : 96 h

Version: N°1 (13/09/2024)

BRUNEL SAS

STARWAX THE FABULOUS LESSIVE CONCENTREEAU SAVON NOIR PARFUM BOUQUET FLORAL - 40772

Date: 19/11/2024 Page 13/15

Révision: N°4 (16/07/2024)

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 7.2 mg/l

Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues : CEr50 = 27 mg/l

Durée d'exposition : 72 h

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Substances

ALCOHOLS, C12-C14, ETHOXYLATES, SULFATES, SODIUM, SALTS (CAS: 68891-38-3)

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée

comme ne se dégradant pas rapidement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

iner emisse(s) ar amiger pour le transp

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

Date: 19/11/2024 Page 14/15

STARWAX THE FABULOUS LESSIVE CONCENTREEAU SAVON NOIR PARFUM BOUQUET FLORAL - 40772

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

-

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2023/707
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2024/197 (ATP 21)

Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach.

Précurseurs d'explosifs :

Le mélange ne contient pas de substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Dispositions particulières:

Aucune donnée n'est disponible.

Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

- 5% ou plus, mais moins de 15% : agents de surface anioniques
- moins de 5% : agents de surface non ioniques
- moins de 5% : savon
- parfums
- agents conservateurs

sodium benzoate

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

ICPE DU MELANGE: 1510

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Version: N°1 (13/09/2024)

BRUNEL SAS

STARWAX THE FABULOUS LESSIVE CONCENTREEAU SAVON NOIR PARFUM BOUQUET FLORAL - 40772

Date: 19/11/2024 Page 15/15 Révision: N°4 (16/07/2024)

H332 Nocif par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes .
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes :

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

CE50 : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

CEr50 : La concentration efficace de substance qui provoque 50% de réduction du taux de croissance.

REACH: Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ETA: Estimation Toxicité Aiguë

PC: Poids Corporel

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

STEL : Short-term exposure limit TWA : Time Weighted Averages

TMP: Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition. VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

VLRI: Valeurs limites réglementaires indicatives.

VLRC : Valeurs limites réglementaires contraignantes.

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods. IATA: International Air Transport Association.

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK: Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS05: Corrosion.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : Très persistante et très bioaccumulable. SVHC : Substance of Very High Concern.